RECTO VICENTIAL PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH

LA LETTRE EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT RHÔNE VENTOUX JANVIER 2025



ÉDITO



Au moment où cette lettre Recto Verso vous parviendra, le délégataire pour le service d'eau potable pour les 10 prochaines années sera cer-

tainement connu, ce qui n'est pas encore le cas à l'heure où je rédige ces quelques mots.

Après une phase d'étude et de réflexion avec les élus sur le choix du mode de gestion puis une phase de mise en concurrence qui a duré près d'1 an, le nouveau contrat d'eau potable sera effectif à compter du 13 mai 2025.

Il nous permettra d'assurer l'avenir de ce service public essentiel de façon responsable, innovante et performante.

Pour découvrir les engagements qui seront pris sur les 10 prochaines années, vous pourrez consulter notre site internet **www.rhone-ventoux.fr.**

Soyez assurés de ma totale implication dans le suivi de ce nouveau contrat pour répondre efficacement aux défis de notre territoire et aux ambitions de notre service de l'eau.

Jérôme BOULETIN, Le Président À LA UNE

Les bons réflexes face aux fuites d'eau chez soi

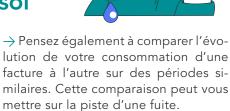
Les fuites d'eau domestiques sont source de désagréments. Elles peuvent générer des dégâts dans votre habitation, sont à l'origine de gaspillage d'eau et ont une conséquence sur votre facture d'eau.

Pour toutes ces raisons, il est recommandé de surveiller régulièrement ses installations internes et externes et d'être attentif à certains signaux : écoulements d'eau inexpliqués, traces d'humidité sur les murs ou au sol, etc.

Vous suspectez une fuite ? Voici des astuces pour vérifier vos soupçons :

→ Faire un test compteur : le soir avant de dormir, relevez votre index de consommation visible sur votre compteur d'eau. Passez la nuit sans consommer d'eau (pas de boissons, de lave-linge, de lave-vaisselle, chasse d'eau, etc.) et refaites la même chose au lever le lendemain. Si l'index n'est pas le même avec un écart significatif, alors il y a probablement une fuite.

* Dégrèvement régi par la loi Warsmann



Quand une fuite est constatée, que faire ?

Faire appel aussitôt à un professionnel pour faire réparer la fuite.

En parallèle, il est possible de demander un dégrèvement*, soit une remise sur le montant de votre facture après une fuite d'eau. Pour en bénéficier, vous devez remplir certaines conditions, notamment : le local desservi est un local d'habitation ; la surconsommation doit être égale ou supérieure au double de la consommation habituelle; présenter une attestation ou facture de réparation.

Votre demande et les justificatifs associés doivent être transmis dans un délai d'un mois après réception de la facture concernée par la surconsommation.

ightarrow Pour en savoir plus, rendez-vous sur toutsurmoneau.fr

♦ NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!



Dans le cadre du projet « Soutenir les Économies d'eau Citoyennes au Mont-Ventoux » mené en partenariat avec le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, nous souhaitons mieux connaître les perceptions et pratiques concernant l'eau potable des habitants.



Nous vous invitons à répondre à ce questionnaire qui ne vous prendra que 5 minutes!

Votre contribution nous permettra de mettre en place des actions adaptées aux besoins du territoire.

infos TRAVAUX

À son lancement, le plan France Relance avait une double ambition: relancer l'activité économique frappée par la crise sanitaire et bâtir la France de 2030. Pour l'eau potable, la priorité était de moderniser les réseaux et

de lutter contre les fuites.

Grâce à ce dispositif, le Syndicat a pu réaliser des travaux de remise en état d'installations vétustes sur des secteurs qui subissaient des casses successives tout en bénéficiant du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50%.

À titre d'exemple, sur la commune de Gigondas, plus d'1.5 km de réseaux d'eau ont été renouvelés (route de Montmirail et chemin de Caveau) et près de 700 mètres de réseaux sur Vedène (rue des Aires et des Frères Lumières).

Ces opérations pour un montant de près d'1.1 M€ ont permis de réaliser une économie d'eau potable d'environ 6 140 m³ par an.

HORAIRES D'ACCUEIL AU SYNDICAT RHÔNE VENTOUX

Du lundi au vendredi :

08h30 - 12h30 13h30 - 16h30

ZOOM SUR

Une nouvelle station d'épuration en 2026 à Althen-des-Paluds



La station d'épuration de la commune d'Althen-des-Paluds date de 1995 et rencontre aujourd'hui des dysfonctionnements qui ne lui permettent plus d'assurer une qualité optimale d'assainissement des eaux usées.

Le syndicat Rhône Ventoux a donc fait le choix de construire une nouvelle installation de traitement d'une capacité de 3 500 équivalent-habitant, à proximité de l'ouvrage existant, qui prendra en compte les évolutions démographiques de la commune.

Les travaux de construction débuteront le 1^{er} trimestre 2025 et la mise en service de la future station devrait avoir lieu au 1^{er} semestre 2026.

Le montant de l'opération est estimé à 3.2 millions d'€ HT. Ce projet bénéficiera du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU : CE QUI CHANGE SUR VOTRE FACTURE

Une réforme des redevances de l'agence de l'eau est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Elle intervient dans le cadre de la loi de finances 2024 avec pour objectif de rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau pour accompagner plus fortement les territoires face à l'urgence climatique.

Sur quoi porte la réforme ?

Elle supprime les redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » pour les remplacer par une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. La redevance prélèvement, quant à elle, reste en vigueur.

En outre, la réforme porte sur le mode de calcul des contributions payées par les usagers et se caractérise par un coefficient de modulation qui se traduira par une variation du montant des redevances d'une année à l'autre.

Pour en savoir plus sur cette réforme, rendez-vous sur lesagencesdeleau.fr





Adresse : 595 chemin de l'hippodrome – CS 10022 – 84201 CARPENTRAS Cedex

Téléphone : 04 90 60 81 81 **Mail :** contact@rhone-ventoux.fr